



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SÉANCE DU 2 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six et le deux du mois de septembre, à neuf heures trente, le bureau du conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'État-Major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Présents: Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Christophe TESTAS, Jean-Michel BOUAT.
Mme Eva GERAUD.

Participant à la séance :

Colonel Jimmy GAUBERT, directeur départemental.
Colonel Florent DOSSETTI, directeur départemental adjoint.
Lieutenant-colonel Philippe CNOCQUART, sous-directeur pilotage et stratégie.

Secrétaire :

Colonel Jimmy GAUBERT, directeur départemental.

Absente excusée :

Mme Brigitte AUBERT

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 5 / présents : 4 / votants : 4.

Date de la convocation : 27 août 2026.

RAPPORT N°058/BUR-09/2026

OBJET : Construction CSP Castres – demande de subvention – Actualisation du plan de financement

La construction du CSP Castres / GTSU désormais livrée a fait l'objet d'un financement par l'État. Pour mémoire, le préfet du Tarn s'était engagé par courrier du 13 août 2024 à soutenir le projet au moyen d'une subvention d'investissement de 1,050 M€.

Afin de satisfaire aux démarches de demande de subvention, le bureau du conseil d'administration a validé le plan de financement prévisionnel du projet de construction par délibération le 2 avril 2024. Après dépôt du dossier de demande et échange avec les services instructeurs de l'Etat, le plan de financement a été modifié une première fois par délibération du bureau du 6 novembre 2024.

En décembre de la même année, un nouvel arbitrage intervenait pour orienter la subvention vers le fonds national pour l'aménagement et le développement du territoire (FNADT) en lieu et place de la DSIL initialement envisagée. Afin de prendre en compte cette évolution (sans impact sur le montant des dépenses subventionnables ni le taux de subvention) et d'adapter le phasage, une nouvelle délibération du bureau du conseil d'administration est intervenue sur ce dossier le 4 février 2025.

Cette démarche a permis la production d'un arrêté portant attribution d'une subvention à hauteur de 1 000 000 € le 31 décembre 2024 (en rectification d'un premier arrêté du 02/12/2024).

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DU TARN**

15, rue de Jautzou – CS 92040 – 81012 ALBI CEDEX 09
Tél 05-63-77-35-18
Courriel direction.etat-major@sdis81.fr

www.sdis81.fr
SAPEURS-POMPIERS DU TARN
Engagement - Cohésion - Efficacité

Aujourd'hui, les services de la préfecture du Tarn préparent la rédaction de l'arrêté attributif de la deuxième tranche de la subvention, initialement prévue à hauteur de 50 000 €. Celle-ci ne sera plus imputée sur le fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT), mais sera finalement traitée au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). Afin de mettre ce montant en conformité avec les règles propres à ce dispositif, il est nécessaire de porter le montant de la deuxième tranche à 50 067 €.

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité,

- vu la délibération du conseil d'administration n°041 en date du 8 juillet 2026 portant délégations au bureau du conseil d'administration,
- vu la délibération du bureau du conseil d'administration n°021 en date du 2 avril 2024 validant le plan de financement prévisionnel,
- vu la délibération du bureau du conseil d'administration n°049 en date du 6 novembre 2024 actualisant le plan de financement prévisionnel,
- vu la délibération du bureau du conseil d'administration n°004 en date du 4 février 2025 actualisant le plan de financement prévisionnel,
- de valider l'actualisation du plan de financement définitif sur projet de construction du CSP de Castres comme suit ;
- d'autoriser le président du CASDIS à négocier et à signer tous documents nécessaires à l'obtention de la subvention.

Document signé électroniquement par
le président du conseil d'administration,

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.

*Le tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP **7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7**) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>*

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DU TARN**

15, rue de Jautzou – CS 92040 – 81012 ALBI CEDEX 09
Tél 05-63-77-35-18
Courriel direction.etat-major@sdis81.fr

www.sdis81.fr
SAPEURS-POMPIERS DU TARN
Engagement - Cohésion - Efficacité

Dépenses (HT)		Recettes (HT)			
Poste	Montant (HT)	Poste	Montant (HT)	Part	Taux subvention
Tranche 1					
Gros œuvre (1)	1 058 018,00 €	FNADT	1 000 000,00 €		21,65 %
Charpente / Couverture (2)	1 132 007,00 €				
Honoraires AMO	218 362,00 €				
Honoraires MOE	530 995,00 €				
Étude de sol	15 000,00 €				
Géomètre	10 000,00 €				
Bureau de contrôle	20 230,00 €				
SPS	24 473,00 €				
OPC	39 212,00 €				
Serrurerie (3)	82 262,00 €				
Menuiseries extérieures (4)	169 868,00 €				
Plâtrerie (5)	273 995,00 €				
Peinture (6)	57 742,00 €				
Carrelage / Faïence (7)	202 960,00 €				
Solides souples (8)	10 148,00 €				
Menuiseries intérieures (9)	121 995,00 €				
Plomberie CVC (12)	626 847,00 €				
Ascenseur (13)	25 456,00 €				
Sous-total subventionnable - Tranche 1	4 619 570,00 €	Sous-total ressources externes – Tranche 1	1 000 000,00 €		21,65 %
Tranche 2					
Traitement façades (10)	48 710,00 €	DSIL	50 067,00 €		2,57 %
Électricité (11)	470 117,00 €				
Pylône (14)	43 600,00 €				
VRD / Espaces verts (15)	1 350 719,00 €				
Frais de raccordement	35 000,00 €				
Sous-total subventionnable – Tranche 2	1 948 146,00 €	Sous-total ressources externes – Tranche 2	50 067,00 €		2,57 %
Total subventionnable	6 567 716,00 €	Total ressources externes	1 050 067,00 €	13,77 %	15,99 %
Divers	1 055 331,00 €	Emprunt	6 500 000,00 €	85,27 %	
		Ressources propres	72 980,00 €	0,96 %	
Total non subventionnable	1 055 331,00 €	Total ressources propres et emprunt	6 572 980,00 €	86,23 %	
Total opération	7 623 047,00 €	Total opération	7 623 047,00 €	100,00 %	

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
 ET DE SECOURS DU TARN

15, rue de Jautzou – CS 92040 - 81012 ALBI CEDEX 09
 Tél 05-63-77-35-18
 Courriel direction.etat-major@sdis81.fr

www.sdis81.fr
 SAPEURS-POMPIERS DU TARN
 Engagement - Cohésion - Efficacité